



CHARTRE D'ENGAGEMENT ENTRE L'ÉTAT ET LES ACTEURS DE LA FILIÈRE FORÊT BOIS

Libérer les énergies pour engager pleinement la dynamique d'adaptation des forêts au changement climatique

Décembre 2020

La forêt et les usages du bois procurent des services multiples essentiels pour la société qu'il convient de préserver: économiques (production de matériaux et énergies renouvelables, emplois...), environnementaux (stockage du carbone, préservation de la biodiversité, protection et stabilisation des sols, maintien des ressources en eau en quantité et qualité, amélioration de la qualité de l'air...) et sociaux (paysages, loisirs...).

Le changement climatique est un défi pour l'ensemble des écosystèmes forestiers. La succession de sécheresses affaiblit les arbres et les rend plus vulnérables aux attaques d'insectes dont les cycles de reproduction sont par ailleurs accélérés par le réchauffement. La résilience des écosystèmes est compromise et des surfaces importantes s'avèrent d'ores et déjà en situation de ne pouvoir s'adapter seules. Ces conséquences du changement climatique sur l'état de santé des forêts poussent à définir des stratégies d'adaptation. Cette adaptation est essentielle au maintien du rôle d'atténuation des forêts. La forêt est aujourd'hui fortement impactée par les effets du changement climatique et des surfaces importantes s'avèrent d'ores et déjà en situation de ne pouvoir s'adapter seules.

En signant et en remettant la feuille de route sur l'adaptation des forêts au changement climatique, les acteurs de la forêt et de la filière forêt-bois ont marqué leurs souhaits de relever ce défi en s'engageant sur des actions et des moyens nécessaires à l'adaptation des forêts et de la filière au changement climatique. Le rapport de la députée Anne-Laure Cattelot a également souligné la nécessité d'agir aujourd'hui pour garantir l'avenir de nos forêts et des services qu'elles nous apportent. À travers le plan de relance, le ministre Julien Denormandie a décidé de répondre à ces engagements et à ces recommandations et d'accompagner de manière inédite les acteurs de la filière. Cette charte vise à marquer et sceller cette dynamique.

Cette dynamique inédite initiée pour le renouvellement forestier constitue une opportunité pour les propriétaires forestiers et l'ensemble des acteurs de l'amont et de l'aval de la filière, mais aussi plus globalement pour les citoyens.

Il est essentiel que la forêt et le bois contribuent à l'accélération de la conversion écologique de l'économie française et de son tissu productif, à l'indépendance et à la souveraineté de la France, et à la création d'emplois sur les territoires.

L'engagement de l'État

L'État s'engage dans un effort financier sans précédent en faveur de la filière.

Ainsi, une enveloppe de 200 millions d'euros est consacrée à la filière forêt-bois au titre du plan de relance :

- ▶ pour le renouvellement forestier, cette mesure vise à aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler et à diversifier leurs forêts et ainsi améliorer la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique. Une stratégie combinant diversification des matériels forestiers de reproduction et plantation d'essences ou variétés plus résilientes au climat futur sur des surfaces bien plus importantes qu'aujourd'hui est nécessaire. Ceci permettra d'adapter les forêts au changement climatique mais aussi d'orienter la sylviculture au service du développement du bois d'œuvre, dont la durée de vie hors forêt est plus longue que dans les autres usages. La production de bois d'œuvre, permet ainsi un prolongement de la séquestration du carbone dans les produits bois plus important, ainsi qu'une meilleure valorisation économique. L'objectif est d'améliorer, adapter, régénérer ou reconstituer environ 45 000 ha avec environ 50 millions d'arbres;
- ▶ pour accompagner les investissements de développement et de modernisation des entreprises de transformation du bois;
- ▶ pour accélérer les équipements de la filière graines et plants et le renouvellement de vergers à graines;
- ▶ pour disposer d'une connaissance et description plus fine et complète des peuplements forestiers, à l'échelle de la parcelle, grâce à l'acquisition d'une couverture de données LiDAR à haute densité sur les zones à enjeux forestiers.

Le calendrier du plan de relance (2021-2022) pour les engagements, 2021-2024 pour les paiements, nécessite une forte réactivité.

Pour s'adapter aux enjeux de la filière, l'État s'engage, dans les limites des obligations réglementaires, à mettre en place un dispositif qui sera simplifié au maximum. Cette simplification doit permettre de libérer les énergies. Les acteurs de la filière sont systématiquement associés à la conception et à l'adaptation des dispositifs.

L'État, en s'appuyant plus spécifiquement sur ses services déconcentrés, assurera un rôle d'accompagnement, de diffusion d'information et d'explication. L'État veillera à l'information rapide, de façon coordonnée et cohérente, pour faciliter la compréhension et l'accès aux aides, afin que les acteurs puissent s'engager pleinement dans les dispositifs.

L'État s'appuiera pleinement sur ses opérateurs de l'ONF et du CNPF dans la réussite du plan de relance.

Les engagements acteurs de la filière, privés et publics

1• Répondre au défi du renouvellement forestier selon les principes de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique

Ces principes visent un objectif commun: garantir la gestion multifonctionnelle de forêts résilientes, en concertation avec l'aval de la filière et avec les parties prenantes, pour assurer la pérennité des écosystèmes forestiers et de leurs services. Il s'agit de concilier les exigences écologiques et les besoins des industries de la filière et de leurs marchés lors du choix d'essences d'avenir.

Les engagements des acteurs peuvent être ainsi résumés :

- ▶ Agir dès maintenant, même dans un contexte d'incertitude, en adoptant des pratiques sylvicoles favorisant la résilience, diluant les risques et limitant l'impact des crises à venir.
- ▶ Diversifier les essences et les itinéraires techniques, en s'adaptant aux contextes territoriaux et aux peuplements en place. Avoir recours aux nombreuses possibilités d'associations d'essences et d'organisation spatiale.
- ▶ Apporter une attention encore plus soutenue aux sols et à la biodiversité, en appliquant les recommandations de bonnes pratiques.
- ▶ Explorer une diversité de solutions, à l'échelle des peuplements, des parcelles ou des massifs.
- ▶ Intégrer en continu les résultats de la recherche, nourris des retours d'expérience en gestion et transférer les outils développés aux acteurs de la gestion forestière.
- ▶ Déployer les moyens nécessaires pour accompagner les besoins de plants forestiers d'essences diversifiées et avec une qualité adaptée en termes de performance et de résilience. Le plan de relance permet d'accompagner l'investissement des entreprises, de renforcer les capacités de production de matériels forestiers de reproduction.

2• Fédérer autour de l'objectif et permettre une mobilisation rapide en relayant à tous les acteurs les modalités et le calendrier de mise en œuvre de ce plan

Cette information est assurée en premier lieu par l'État, mais sera relayée massivement par les structures d'accompagnement et de conseil des propriétaires forestiers sur l'ensemble du territoire français, en mobilisant tous les canaux d'information.

3• Mettre à disposition des propriétaires forestiers les résultats de la recherche et de l'innovation pour aider dans la décision de choix d'essences, de variétés et d'itinéraires techniques

Les acteurs de la recherche et du développement, à travers tous les programmes concernés, sont invités à consolider et mettre largement à disposition des propriétaires forestiers, les retours d'expérience pour réussir le renouvellement forestier qui s'engage.

Certains nouveaux outils utilisant des résultats scientifiques et l'intelligence artificielle sont déjà capables de délivrer des diagnostics et des évaluations utiles au plan de relance, en diminuant les risques, les délais et les frais de gestion. La couverture Lidar haute résolution, dont l'acquisition par l'IGN fait également partie intégrante du plan de relance, s'inscrit dans cette évolution en permettant aux acteurs publics et privés d'accéder à de nouvelles données forestières.

4• Démontrer leur capacité de mobilisation en anticipant la fourniture de matériel forestier de reproduction, la programmation des travaux et leur achèvement dans les délais et à hauteur des objectifs fixés

Un appel à manifestation d'intérêt (« AMI ») est lancé ; il permettra aux opérateurs économiques de l'amont forestier d'avoir une certaine visibilité en tant que porteurs de projets pour mobiliser des propriétaires et regrouper leurs dossiers, afin de sécuriser la mise en œuvre des opérations sylvicoles. Très vite, ils doivent être en mesure d'indiquer leurs besoins aux pépiniéristes et entreprises de travaux. Le regroupement et la massification sont en effet une des clefs de réussite.

La sécurisation des approvisionnements en graines et plants sera encouragée par le recours plus systématiques à des commandes ou contrats de culture.

5• Contribuer à la relance de l'économie française, à la relocalisation de la production, et engager les investissements nécessaires pour une filière mieux connectée de l'amont à l'aval

Les acteurs économiques de la filière se mobilisent pour atteindre l'objectif du plan de relance, notamment en renforçant leurs capacités de production et de travaux. Le renouvellement des peuplements et les travaux sylvicoles doivent permettre d'approvisionner en bois les entreprises françaises de transfor-

mation, tout en sécurisant leur approvisionnement futur par des choix d'essences et d'itinéraires adaptés. Une juste valorisation de ces bois sera recherchée au plus près de leur lieu de production, par les forestiers et les entreprises de transformation afin d'optimiser la valeur ajoutée sur le territoire national.

Pour l'amont, l'enjeu est de pouvoir retenir les itinéraires et les essences adaptées aux enjeux de résilience au changement climatique tout en anticipant la nécessité de mettre à disposition de l'aval un matériau renouvelable, compétitif et durable répondant aux besoins de la filière.

Pour l'aval, l'objectif est de pouvoir sécuriser et accroître les investissements nécessaires pour optimiser la valorisation de la ressource disponible sur le territoire au service des besoins des clients et de s'adapter progressivement à la diversité de la ressource.

6• Nouer un dialogue constructif entre chasseurs et forestiers dans les territoires concernés afin de s'assurer de l'équilibre sylvo-cynégétique

Les chasseurs souhaitent marquer leur engagement aux côtés des forestiers dans le cadre de cet effort de renouvellement forestier. Sur la base des résultats de l'« AMI » (art 4) les massifs concernés par l'effort de reboisement seront mis en évidence. Dans ces territoires, à partir d'un constat partagé, les chasseurs et forestiers identifieront les mesures nécessaires pour adapter la pression sylvo-cynégétique à l'effort de reboisement.

Cette collaboration s'appuiera sur la base de bonnes pratiques identifiées dans les expérimentations existantes.

7• Favoriser les conditions de l'adhésion des citoyens au renouvellement forestier

Une communication institutionnelle portera l'engagement de la filière vers nos concitoyens. En particulier, l'enjeu est de pouvoir partager la nécessité d'intervenir et de gérer les forêts, en concertation avec les parties prenantes, pour maintenir et assurer harmonieusement les fonctions économique, écologique, climatique et sociétale, en tenant compte des effets présents et futurs du changement climatique. L'objectif est d'expliquer aux citoyens, de tous âges, l'importance des acteurs de la filière pour garantir le rôle essentiel de la forêt et du bois comme réponse au défi climatique, à l'évolution des paysages forestiers, et donc aux méthodes et aux objectifs de renouvellement des peuplements. Le plan de relance doit être l'occasion pour les citoyens de se réapproprier les enjeux d'une gestion durable de la forêt.

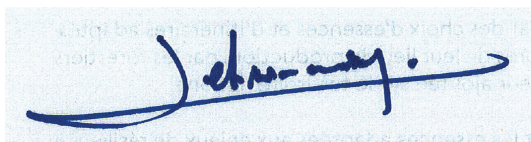
La réussite du plan de relance, appelée des vœux de tous, constituera un atout au moment où il conviendra de réfléchir à son prolongement sur la base des retours d'expérience des acteurs, consolidés par leurs organisations interprofessionnelles.

L'État, que ce soit par ses services ou ses opérateurs, prendra pleinement part à ces 7 engagements.

Fait à Paris le 22 décembre 2020,

Luc CHARMASSON

CSF Bois



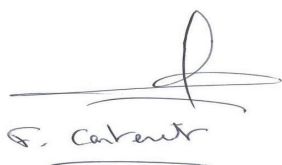
Michel DRUILHE

FBF



Frédéric CARTERET

FBIE



Christian RIBES
France Bois Régions



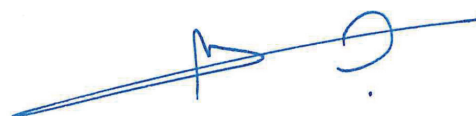
Dominique JARLIER

FNCOFOR



Antoine d'AMÉCOURT

Fransylva



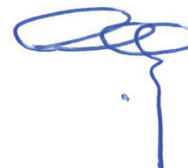
Bertrand SERVOIS

UCFF



Gilles BAUCHERY

SNPF



Richard HEBRAS

GIE SFA



Frédéric NAUDET

UNEP



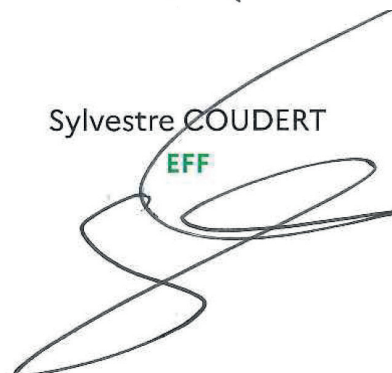
Sébastien WINDSOR

APCA



Sylvestre COUDERT

EFF



Gérard NAPIAS
FNEDT

Jacques DUCERF
FNB

Jean-Louis CAMICI
Le commerce du bois

Antoine d'AMÉCOURT
CNPF

Jean-Yves CAULLET
ONF

Jean-Luc GUÉRY
FCBA

Philippe MAUGUIN
INRAE

Willy SCHRAEN
FNC

Julien DENORMANDIE
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation